



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/S/2009/2
18 novembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Session extraordinaire
Genève, 27-29 janvier 2009
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009

Note du secrétariat

Introduction

1. À sa précédente session extraordinaire (13-15 octobre 2008, ECE/CEP/150), le Comité des politiques de l'environnement a demandé au secrétariat d'établir une version révisée du programme de travail pour 2009.
2. Le Comité mène des activités conformément aux objectifs stratégiques qu'il a adoptés en 2003 (CEP/2004/2) pour structurer et adapter son programme de travail. Les activités spécifiques figurant dans le projet de programme de travail pour 2009 se rapportent aux grands processus et objectifs stratégiques suivants:
 - a) **Objectif 1: Contribuer au processus «Un environnement pour l'Europe».**
Activité 1: réforme du processus «Un environnement pour l'Europe»;
 - b) **Objectif 2: Améliorer la gouvernance environnementale.** Activités 2 et 3: études de performance environnementale (EPE) et surveillance de l'environnement;
 - c) **Objectif 3: Rendre les instruments juridiques internationaux plus efficaces.**
Activité 4.1: mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement;

d) **Objectif 4: Intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles.** Activité 4.2: environnement et sécurité; et activité 4.3: promotion de partenariats pour l'environnement avec le secteur privé;

e) **Objectif 5: Contribuer à l'édification au niveau régional du pilier environnemental du développement durable.** Activités 5, 6, 6.1, 6.2 et 6.3: développement durable dans la région de la CEE; intégration des politiques environnementales et sectorielles; éducation au développement durable; transports, santé et environnement; et environnement et santé.

SOUS-PROGRAMME 01 – ENVIRONNEMENT

ACTIVITÉ 1

RÉFORME DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

3. À la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007), les ministres ont décidé d'entreprendre une réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» afin d'en conserver la pertinence et la valeur, et d'en renforcer l'efficacité en tant que mécanisme d'amélioration de la qualité de l'environnement et des conditions de vie de la population dans toute la région. Ils ont décidé que la réforme devrait être axée, notamment mais pas exclusivement, sur les aspects suivants:

- a) Forme, objectif principal et priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» et des conférences ministérielles;
- b) Évaluation des résultats et de l'impact du processus;
- c) Plus large sensibilisation et plus forte mobilisation de toutes les parties intéressées, en particulier du secteur privé;
- d) Recours accru aux partenariats en tant qu'instrument d'amélioration de la mise en œuvre;
- e) Appel à des contributions extérieures sous la forme de connaissances techniques, de main-d'œuvre et de ressources;
- f) Évaluation des moyens de promouvoir plus efficacement la coopération environnementale à l'échelle de la région;
- g) Coût total du processus et allocation rationnelle des ressources disponibles;
- h) Arrangements futurs en matière de secrétariat.

4. Les ministres ont invité le Comité à élaborer, en consultation avec les partenaires participant au processus «Un environnement pour l'Europe», un plan de réforme que la Commission puisse approuver à sa prochaine session (30 mars-1^{er} avril 2009).

Travaux réalisés

5. Le Comité a tenu un premier débat de fond sur la réforme du processus au cours de sa quinzième session. À sa demande, le secrétariat a établi, avec l'aide du Bureau, un projet de schéma de plan de réforme du processus qui a été examiné à la réunion du Bureau élargi du Comité, les 23 et 24 juin 2008, et qui a servi de base pour le projet de plan de réforme; celui-ci a été examiné en détail à une session extraordinaire du Comité, du 13 au 15 octobre 2008.

Travaux à réaliser

6. L'examen du plan de réforme se poursuivra à la prochaine session extraordinaire du Comité, prévue du 27 au 29 janvier 2009, l'objectif étant d'établir une version définitive de ce plan destinée à être entérinée par la suite par la Commission économique pour l'Europe.

ACTIVITÉ 2

ÉTUDES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

7. La deuxième série d'études de performance environnementale (EPE) se poursuit sur la base des recommandations adoptées par la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Kiev, 2003) et par le Comité. Les études de cette deuxième série sont axées sur les préoccupations environnementales particulières des pays, l'accent étant mis sur l'intégration (développement durable), l'exécution et le financement. À la sixième Conférence ministérielle, à Belgrade, les ministres ont invité les pays ayant fait l'objet d'une étude à appliquer les recommandations figurant dans leurs EPE nationales en fonction de leurs priorités et besoins nationaux.

8. À sa quinzième session, le Comité a décidé que la présentation de rapports d'étape sur l'application des recommandations par les pays ayant déjà fait l'objet d'une étude serait obligatoire entre deux études successives et ferait partie intégrante de la procédure d'EPE.

Travaux réalisés

9. Le Groupe d'experts des EPE a continué de fournir des conseils et un appui pour la préparation et la réalisation des EPE. Il a également réalisé des évaluations détaillées de ces études avant l'examen collégial effectué par le Comité, en faisant rapport à ce sujet au Comité. Celui-ci a examiné le projet de rapport de la deuxième EPE du Kazakhstan et a adopté les recommandations qui y étaient formulées (21-23 avril 2008). Depuis, la deuxième étude du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan a été entreprise. En octobre 2008, le rapport du Kazakhstan a fait l'objet d'une présentation officielle à l'occasion des activités suivantes: table ronde organisée au Sénat national; réunion de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du programme d'action pour l'environnement en Europe centrale et orientale; et atelier organisé à l'intention d'organisations non gouvernementales et des milieux économiques et financiers, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)¹.

¹ Les deux premiers événements ont eu lieu à Astana, le troisième à Almaty.

Travaux à réaliser

10. Le projet de rapport d'EPE du Kirghizistan sera examiné par le Groupe d'experts (26 janvier 2009) et fera l'objet d'un examen collégial au Comité (28 janvier 2009). La présentation officielle de l'EPE du Kirghizistan est prévue pour l'été 2009 (en juin, sous réserve). La principale mission de l'EPE de l'Ouzbékistan aura lieu en avril et le rapport fera l'objet d'un examen collégial à la prochaine session ordinaire du Comité (octobre 2009). D'autres études seront réalisées au printemps et à la fin de l'automne 2009. Plusieurs pays se sont déclarés intéressés par la réalisation d'une deuxième EPE.

ACTIVITÉ 3

SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

11. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement aidera les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et de l'Europe du Sud-Est (ESE) à renforcer leurs capacités d'information et d'observation concernant l'environnement. Il fera une large place aux domaines mis en avant par les ministres à Belgrade, en particulier une évaluation sur la base d'indicateurs, la surveillance de l'environnement et la présentation de rapports par les entreprises, et il apportera un appui à la réalisation d'évaluations de l'environnement pour la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

Travaux réalisés

12. À sa neuvième session (4 et 5 septembre 2008), le Groupe de travail a: a) examiné les résultats de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» et de la quinzième session du Comité; b) examiné les propositions de l'Agence européenne pour l'environnement concernant l'établissement de rapports d'évaluation pour la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe»; c) passé en revue la mise en œuvre par le Bélarus, le Kazakhstan et la Serbie des recommandations en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement figurant dans les deuxième EPE de ces pays; et d) examiné les activités de surveillance et d'évaluation de l'environnement d'autres organismes. Il a organisé une table ronde sur les faits nouveaux concernant la surveillance et l'évaluation de l'environnement et a établi son programme de travail pour 2009-2010 (ECE/CEP/AC.10/2008/2, annexe I).

Travaux à réaliser

13. Conformément à son mandat et aux principales orientations des travaux sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement approuvées par le Comité, le Groupe de travail s'attachera à améliorer les observations sur l'environnement, la collecte de données et les capacités d'établissement de rapport dans les pays de l'EOCAC, la Fédération de Russie et les pays de l'ESE intéressés, en particulier: a) en contribuant à l'élaboration de stratégies nationales pour l'utilisation de la surveillance en tant qu'outil de politique environnementale; b) en fournissant aux pays des conseils pratiques pour la mise en œuvre des recommandations sur la surveillance et la gestion de l'information figurant dans les EPE; c) en formant des experts à la surveillance et des statisticiens à l'établissement d'indicateurs; d) en fournissant des conseils pratiques pour l'élaboration de programmes types de surveillance par les entreprises et l'établissement par

les entreprises de rapports environnementaux; et e) en contribuant aux évaluations de l'environnement pour la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

ACTIVITÉ 4

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DES PARTENARIATS

4.1 APPLICATION DES ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

14. Depuis les années 70, 5 conventions et 12 protocoles relatifs à l'environnement ont été négociés et adoptés à l'échelle régionale dans le cadre de la CEE. La responsabilité des activités de mise en œuvre incombe aux organes directeurs respectifs.

15. Tous les protocoles sont entrés en vigueur, à l'exception des trois qui ont été adoptés lors de la cinquième Conférence «Un environnement pour l'Europe» de Kiev, à savoir le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, le Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières et le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.

16. Le Comité offre aux représentants des gouvernements et des organes directeurs des conventions un cadre propice à l'échange d'expériences sur la promotion et l'évaluation de la mise en œuvre de ces instruments régionaux relatifs à l'environnement et à la recherche de moyens pour les faire mieux respecter. En outre, il apporte, si nécessaire, son appui à l'application des conventions et des protocoles s'y rapportant.

Travaux réalisés

17. La sixième réunion informelle des bureaux du Comité des politiques de l'environnement et des organes directeurs des conventions de la CEE relatives à l'environnement s'est tenue le 12 février 2007 à l'invitation du Président du Bureau du Comité. L'objectif était d'échanger des expériences et de rechercher des synergies et des domaines de coopération ainsi que d'évaluer et d'encourager l'application des instruments juridiques relatifs à l'environnement dans la région. Un document sur l'application des accords multilatéraux de la CEE sur l'environnement établi par le secrétariat a été examiné et soumis par le Comité à la Conférence ministérielle de Belgrade par l'intermédiaire du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires. Ce document évaluait les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans l'application effective des conventions et donnait un aperçu des diverses activités de renforcement des capacités dans la région de la CEE. Les ministres s'en sont inspirés pour formuler des recommandations visant à promouvoir l'application des conventions par les gouvernements.

Travaux à réaliser

18. Il est prévu de tenir chaque année des réunions informelles entre le Bureau du Comité et ceux des organes directeurs des conventions. La prochaine de ces réunions doit avoir lieu en octobre 2009; les participants devraient y examiner le plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» ainsi que d'autres questions devant être arrêtées par le Bureau du Comité.

4.2 ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

19. L'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC), lancée conjointement par le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et la CEE, s'appuie sur les atouts respectifs et la présence sur le terrain des organisations participantes pour assurer trois fonctions majeures: a) évaluation et surveillance des liens entre environnement et sécurité; b) renforcement des capacités et développement institutionnel; et c) intégration des problèmes et des priorités en matière d'environnement et de sécurité dans les politiques nationales et internationales. L'un des volets de l'initiative concerne le renforcement de la mise en œuvre des conventions régionales de la CEE sur l'environnement.

Travaux réalisés

20. À ce jour, des évaluations des risques pour l'environnement et la sécurité ont été réalisées pour l'Asie centrale, le Caucase du Sud et l'Europe orientale. Sur la base de ces évaluations, des programmes de travail spécifiques visant à réduire les tensions et à résoudre les problèmes identifiés ont été élaborés et mis en œuvre dans le cadre de l'initiative ENVSEC (voir www.envsec.org).

Travaux à réaliser

21. La CEE continuera de collaborer aux activités relevant de l'initiative ENVSEC, en particulier par le biais de projets d'appui à la mise en œuvre de ses conventions régionales. Les projets en cours et planifiés auxquels elle participe sont, par exemple: a) la mise en œuvre à titre expérimental en Asie centrale de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière; b) un projet de coopération régionale pour la sécurité des barrages en Asie centrale; c) un appui à la mise en place d'une coopération pour l'exploitation des ressources en eau dans le bassin hydrographique de la Kura-Aras; et d) le développement d'une coopération pour le Dniestr entre la République de Moldova et l'Ukraine.

4.3 PROMOUVOIR LES PARTENARIATS POUR L'ENVIRONNEMENT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

22. Reconnaissant qu'il était important de renforcer l'engagement du secteur privé dans les activités environnementales de la CEE, le Comité a lancé des discussions suivies sur les moyens de susciter l'intérêt du secteur privé pour ses travaux et pour le processus «Un environnement pour l'Europe», ainsi que sur la manière dont des partenariats pouvaient aider à atteindre des objectifs de protection de l'environnement et de développement durable.

Travaux réalisés

23. Le Bureau a tenu une réunion informelle avec des représentants du secteur privé pendant sa réunion du 24 juin 2008. Le secrétariat avait établi un récapitulatif d'exemples d'engagement du secteur privé au sein de la CEE (par exemple, avec la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire et d'autres divisions), et l'avait soumis au Bureau avant la réunion de juin.

24. S'appuyant sur les conclusions de la réunion informelle de juin et sur son expérience de relations de travail avec le secteur privé, le Comité a convoqué, en octobre 2008, une table ronde sur la promotion d'objectifs de protection de l'environnement et de développement durable à laquelle étaient invitées de grandes entreprises du secteur privé soucieuses de la protection de l'environnement et des associations fédératives. Cette table ronde a contribué à renforcer l'intérêt porté par le secteur privé aux travaux du Comité et au processus «Un environnement pour l'Europe»; elle a également permis de déterminer d'éventuels moyens de nouer des partenariats public-privé fructueux dans les États membres, et d'en améliorer la qualité de façon qu'ils puissent servir au mieux l'intérêt général.

Travaux à réaliser

25. À la suite de la table ronde d'octobre, le Comité a décidé que la création d'un mécanisme à long terme pour la communication et la coopération avec le secteur privé constituait une priorité. Il a donc donné mandat au Bureau de prendre les mesures nécessaires, notamment en continuant d'associer des représentants du secteur privé à ses travaux, par exemple à travers le programme d'EPE, les activités de surveillance de l'environnement et le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement. Selon l'intérêt manifesté, le secteur privé pourrait également être associé aux futures conférences convoquées dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe».

ACTIVITÉ 5

DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION DE LA CEE

26. Dans le prolongement d'Action 21 et du Sommet mondial pour le développement durable, la Commission du développement durable de l'ONU a invité les commissions régionales à envisager d'organiser des réunions régionales sur l'application, dans le cadre de ses cycles d'application biennaux.

Travaux réalisés

27. La troisième réunion régionale de la CEE sur l'application des objectifs de développement durable a eu lieu à Genève les 28 et 29 janvier 2008. Les participants ont examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre, au niveau régional, des engagements pris au Sommet mondial concernant les modules thématiques suivants: agriculture, développement rural, aménagement du territoire, sécheresse et désertification, et Afrique. Ils ont évalué les progrès réalisés, ainsi que les obstacles et les difficultés qui persistaient dans ces domaines. Ils ont également examiné les liens entre les priorités thématiques et des questions transversales – par exemple, modes de production et de consommation durables, éducation au développement durable et financement.

28. Les conclusions des débats de la réunion, reprises dans le résumé du Président, ont été présentées à la Commission du développement durable à sa seizième session (New York, 5-16 mai 2008). Cela a contribué à inscrire la perspective régionale de la CEE dans le débat mondial. En outre, en coopération avec le secrétariat de la Commission et les autres commissions régionales, le secrétariat de la CEE a organisé un débat, au cours de la session, sur les obstacles et les difficultés propres aux régions ainsi que sur les enseignements tirés de l'expérience et sur les bonnes pratiques.

Travaux à réaliser

29. Sous réserve d'une décision de la Commission à sa session du printemps 2009, une quatrième réunion régionale de la CEE sur l'application des objectifs de développement durable sera organisée à l'automne 2009, en préparation de la dix-huitième session de la Commission (New York, mai 2010). Cette dix-huitième session sera consacrée à un examen du quatrième cycle d'application, axé sur les transports, les produits chimiques, la gestion des déchets, les industries extractives et le cadre décennal de programmes de production et de consommation durables.

ACTIVITÉ 6

INTÉGRATION DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SECTORIELLES

30. L'intégration des préoccupations environnementales dans les activités d'autres secteurs, qu'ils soient économiques ou sociaux, est indispensable à la bonne application des principes d'un développement durable, respectueux de l'environnement. Depuis la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, en 1992, les activités et les programmes menés dans la région de la CEE vont dans ce sens, mais des efforts importants doivent encore être faits, à travers un large éventail de mesures et d'incitations d'ordre directif, juridique, institutionnel et financier.

31. Le Comité a mis en place des liens, des activités et une collaboration intersectoriels avec d'autres comités de la CEE (par exemple, transports, logement et aménagement du territoire) et avec les organes directeurs des conventions, ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux tels que le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé. Il faut continuer d'encourager les programmes intersectoriels de la CEE relatifs à l'environnement, de manière à soutenir efficacement les initiatives nationales et régionales, ce qui accélérerait le passage à des modes de consommation et de production durables et contribuerait ainsi au développement économique et social.

6.1 ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

32. À la Conférence ministérielle de Kiev, les ministres ont décidé qu'il fallait élaborer une stratégie pour l'éducation au développement durable (EDD) et ils ont invité la CEE à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Conseil de l'Europe et d'autres acteurs compétents pour définir une stratégie régionale d'éducation au développement durable. La réunion de haut niveau des ministres de l'environnement et de l'éducation (Vilnius, 17 et 18 mars 2005) a adopté la stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable et institué un Comité directeur chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie et les progrès réalisés à cet égard.

Travaux réalisés

33. Le Comité directeur a tenu jusqu'ici trois réunions (décembre 2005, décembre 2006 et mars-avril 2008), qui ont débouché sur des résultats importants, tels que l'adoption du plan de travail pour 2005-2007 (phase I), la décision d'organiser un débat de haut niveau sur l'éducation

au développement durable au cours de la Conférence ministérielle de Belgrade et l'adoption récente du plan de travail pour 2008-2010 (phase II). Un certain nombre d'activités ont été réalisées: a) ateliers sous-régionaux sur l'éducation au développement durable; b) mise en place d'un mécanisme général de notification de données; et c) établissement d'un répertoire de bonnes pratiques en matière d'éducation au développement durable. La plupart des pays s'engagent à mettre en place les politiques et les structures institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Une déclaration commune sur l'éducation au développement durable, exprimant l'engagement de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie tout au long des phases de son application et au-delà de 2015, a été adoptée à Belgrade. Le mandat du Comité directeur chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie au niveau régional a été prorogé jusqu'en 2015.

Travaux à réaliser

34. Conformément au plan de travail adopté pour la phase II – notamment son contenu proprement dit, le calendrier fixé et les incidences financières (ECE/CEP/AC.13/2008/5) – les activités futures seront axées sur la coordination, le renforcement des capacités et l'échange d'expériences en vue de soutenir et de promouvoir l'éducation au développement durable dans la région. Les activités seront notamment les suivantes: ateliers et cours de formation, échange de bonnes pratiques et réalisation d'études de cas, et renforcement de l'utilisation d'outils électroniques, sensibilisation et bilan des étapes de la mise en œuvre. Les deux grandes priorités de la phase II sont: a) l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'éducation au développement durable; et b) le développement de compétences en matière d'EDD. La prochaine réunion du Comité directeur aura lieu les 19 et 20 février 2009; le Bureau tiendra sa septième réunion en novembre 2008.

6.2 TRANSPORTS, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

35. Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), créé en 2002 sous les auspices de la CEE (Division de l'environnement et des transports) et du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, vise à promouvoir l'intégration des politiques et le développement durable des transports, notamment en milieu urbain, par des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation et l'échange de meilleures pratiques. Il est axé en particulier sur les besoins de la Fédération de Russie et des pays de l'EOCAC et de l'ESE.

Travaux réalisés

36. À sa sixième session (28 et 29 avril 2008), le Comité directeur du Programme a examiné les préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé et évalué les progrès réalisés dans l'exécution de son programme de travail. Il est convenu que les principaux objectifs de cette réunion seraient les suivants: a) renforcer l'engagement des États membres en faveur de l'intégration des politiques relatives aux transports, à la santé et à l'environnement au niveau national, une attention particulière étant accordée aux difficultés rencontrées par les pays de l'EOCAC et de l'ESE; et b) renforcer le rôle du PPE-TSE en tant qu'instrument unique permettant de promouvoir des approches intégrées du développement des transports, en tenant compte des préoccupations concernant la santé et l'environnement et en adaptant les stratégies et les mesures en conséquence. Un important critère était de garantir un soutien financier stable au Programme.

37. Un atelier sur des transports urbains viables et sûrs, plus particulièrement axé sur les pays de l'EOCAC et de l'ESE, a été organisé les 29 et 30 octobre 2008 à Chisinau, dans le cadre de la série des ateliers relevant du Programme. (Des réunions analogues ont été organisées à Chypre, à Moscou, à Tbilissi et à Telc, en République tchèque.) L'atelier de Chisinau a été organisé en coopération avec les ministères des transports, de la santé et de l'environnement de la République de Moldova et le Centre national scientifique et appliqué de médecine préventive, avec l'appui de la Suisse. Les participants ont mis en lumière les difficultés en matière de transports urbains spécifiques aux pays de l'EOCAC et de l'ESE, dans la perspective de la Réunion de haut niveau à venir.

38. Cinq réunions du Bureau élargi du PPE-TSE ont été organisées pour poursuivre la préparation de la Réunion de haut niveau (en février à Bruxelles, en collaboration avec la Commission européenne; en avril à Genève; en août à Rome; et en octobre à La Haye et à Chisinau).

Travaux à réaliser

39. La troisième Réunion de haut niveau se tiendra à Amsterdam, les 22 et 23 janvier 2009, et aura pour thème les choix en matière de transports pour la santé, l'environnement et la prospérité. Parmi les principales publications qui seront soumises à la Réunion figurent: a) l'examen *Trends and developments in the pan-European region (1997-2007)*; b) les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation du PPE-TSE; et c) une brochure sur l'intégration stratégique. Les représentants des gouvernements devraient élaborer un document final relatif aux activités et domaines futurs de coopération devant permettre de revitaliser le Programme et ses objectifs et contribuer à des conditions de vie durables et saines, en particulier dans les villes de la région paneuropéenne. La Réunion de haut niveau devrait également définir le mandat d'un plan de travail renouvelé du PPE-TSE, qui comprendra des projets et des outils concrets pour la réalisation des objectifs du Programme. Des lignes directrices seront également élaborées sur des mesures et des stratégies à l'intention des décideurs en matière de transports urbains durables, et un relais pour la diffusion des meilleures pratiques dans la région sera mis en place.

6.3 ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

40. Des conférences ministérielles sont organisées sous l'égide du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS depuis 1989, qui rassemblent les ministres de la santé et de l'environnement et d'autres parties intéressées, dans le but de parvenir à un consensus et de prendre des engagements politiques pour promouvoir un environnement sain et sûr. Les ministres ont chargé le Comité européen de l'environnement et de la santé d'assurer le suivi de leurs décisions et de servir de comité directeur pour la préparation de la prochaine conférence, qui aura lieu en Italie à l'automne 2009.

Travaux réalisés

41. Le Comité des politiques de l'environnement a élu cinq membres chargés de représenter le secteur de l'environnement auprès du Comité européen de l'environnement et de la santé pour une période de deux ans et demi, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle en 2009. Des réunions préparatoires de haut niveau, convoquées immédiatement à la suite

des réunions du Comité européen de l'environnement et de la santé, ont eu lieu en octobre 2007 à Bonn (Allemagne), en mars 2008 à Milan (Italie) et en octobre 2008 à Madrid (Espagne).

Travaux à réaliser

42. Des réunions seront organisées pour établir l'ordre du jour et définir les questions à examiner lors de la prochaine Conférence ministérielle. Les réunions préparatoires continueront d'être axées sur les enfants ainsi que sur d'autres questions de santé environnementale d'importance croissante, telles que celle des changements climatiques. Des questions transversales portant sur la santé environnementale des enfants figureront également à l'ordre du jour de la réunion à venir (www.euro.who.int@EEHC).
